

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DU PREMIER CONTRAT DE COMMERCIALISATION CENTRALISÉE ENTRE VALORLUX ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIGRE

30 septembre 2011

Le 16 mai 2011 Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a modifié l'agrément de VALORLUX a.s.b.l. afin que l'association mette en place un système de commercialisation centralisée de certains déchets d'emballages collectés dans les parcs de recyclage du Grand-Duché de Luxembourg. Le SIGRE est le premier syndicat intercommunal à signer l'accord avec VALORLUX.

Aujourd'hui, les consignes de tri divergent parfois de façon significative d'un parc de recyclage à l'autre. L'objectif de la commercialisation centralisée pour les parcs de recyclage vise en premier lieu à standardiser les consignes des collectes et de tri de certains emballages dans les parcs de recyclage.

D'autre part, les flux des matériaux seront confiés à VALORLUX dès la sortie du parc de recyclage. Ceci allègera, de fait, le travail des syndicats et des communes. Plus concrètement, VALORLUX prendra en charge le transport, le conditionnement centralisé des déchets d'emballages provenant des différents parcs à conteneurs participants et garantit un recyclage de qualité.

La commercialisation centralisée permet également de promouvoir le tri au niveau national. Les emballages concernés par ce projet sont des emballages en plastique (bouteilles en PET, flacons et bouteilles en PEHD, films en polyéthylène, récipients en polypropylène et en polystyrène, polystyrène expansé), les boîtes et autres emballages métalliques et les cartons à boisson.

Certains parcs à conteneurs peuvent, par ce biais, élargir leur gamme de déchets d'emballages acceptés, en particulier les récipients en polypropylène et en polystyrène (pots de yaourt et barquettes). Ceci augmentera les quantités de déchets d'emballages collectés et évitera que de la matière recyclable soit perdue dans la poubelle grise.

Il est à souligner que la commercialisation centralisée est un projet indépendant du service de collecte de sacs bleus mis en place par VALORLUX depuis 1997.

La commercialisation centralisée est un service proposé à toutes les communes et aux syndicats intercommunaux qui exploitent un ou plusieurs parcs de recyclage. Avant la fin de l'année,

VALORLUX transmettra un contrat type à toutes les communes et aux syndicats intercommunaux concernés.

Actuellement, le SIGRE exploite sur le site de la décharge Muertendall une station de collecte pour déchets valorisables en provenance des citoyens et des entreprises originaires de ses communes membres. Il est en outre chargé de l'exploitation du centre de recyclage mobile de la commune de Betzdorf ensemble avec les services de la commune et se charge de la valorisation des déchets recyclables collectés dans les parcs de recyclages mobiles des communes de Flaxweiler/Lenningen, de Manternach et de Mertert.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
VALORLUX a.s.b.l. /SIGRE

Ernest Boever
Directeur Général VALORLUX
Tél. 37 00 06-24
ernest.boever@valorlux.lu

Danny Schleider
Responsable projets VALORLUX
Tél. 37 00 36 20
danny.schleider@valorlux.lu

Steff Schaefer
Directeur SIGRE
Tél. 77 05 99 - 1
steff.schaefer@sigre.lu

VALORLUX a.s.b.l. fut créée en 1995 à l'initiative du secteur privé (distributeurs, importateurs, producteurs). Elle apporte une solution globale, durable et économique à la gestion des déchets d'emballages d'origine ménagère afin de contribuer à un meilleur environnement.

LE SIGRE (Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach) a été fondé en 1974. Il est en charge de la gestion des déchets dans ses communes membres, comprenant par exemple, la collecte et l'élimination de déchets ménagers, encombrants et assimilés, la collecte des déchets valorisables et l'exploitation de la décharge Muertendall ainsi que des installations connexes comme la station de compostage pour déchets verts.